

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Annulation de l'appel d'offres ouvert pour les prestations d'assurance de la Commune de Chaponnay

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2185-1 et 2 du code de la commande publique,

Vu la vacance actuelle de poste de direction,

Considérant que dans le cadre de cette consultation, il est nécessaire de garantir la réalisation de la procédure suivant de bonnes conditions,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à annuler la procédure en cours avant la remise des offres pour motif d'intérêt général.
- Article 2 : Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 16-11-2023,
Le Maire,
Raymond DURAND

Certifié exécutoire
En préfecture, le
Et de la publication, le 16-11-2023

